



Royaume-Uni : pour une reclassification du cannabis

par France Lert

Dans un rapport* remis en mars 2002 au Home Office (ministère de l'Intérieur) britannique, le comité consultatif sur le mésusage des drogues propose de reclasser le cannabis en le faisant passer de la catégorie B à la catégorie C.

En vigueur depuis 1971, la classification actuelle distingue, en effet, 3 catégories de stupéfiants: les drogues de classe A (les plus dangereuses) qui comprennent la morphine, l'héroïne ou la cocaïne, celles de classe B (cannabis, amphétamines, barbituriques et codéinés) et celles de classe C (stéroïdes anabolisants, benzodiazépines et hormone de croissance).

Le document du comité consultatif reprend l'ensemble des conclusions des données scientifiques telles qu'elles figurent aussi bien dans le rapport Inserm que dans le rapport de la conférence européenne (février 2002). Le résumé est très bien fait. L'argumentaire de conclusions est le suivant :

1. Le cannabis, dont la consommation est importante et en augmentation chez les jeunes, n'est pas une substance sans danger. Il comporte des risques pour le consommateur et pour la société.
2. Le cannabis est cependant moins dangereux que les autres substances de sa catégorie. Or, son appartenance à la catégorie B peut laisser croire que sa dangerosité est équivalente à celle des autres substances. Dans la mesure où une grande majorité des usagers de cannabis n'en ressentent pas d'effets délétères, ils pourraient ainsi croire que les amphétamines, barbituriques et autres codéinés n'en ont pas non plus.

Il faut donc distinguer le cannabis de ces produits, ce qui légitime leur classification en C.

Cette recommandation (qui n'est pas encore adoptée) aurait les conséquences suivantes :

- la poursuite d'un système de surveillance de l'usage pour vérifier l'impact de la mesure ;
- la possession du cannabis ne serait plus passible d'arrestation ("arrestable") bien que les autres délits, notamment de trafic, persistent. Les peines pour les délits relatifs au cannabis seraient réduites ;
- la prise en charge de la dépendance au cannabis devrait être renforcée puisque 5 à 10% environ des consommateurs développent une dépendance au cannabis ;
- Enfin, l'annonce de la reclassification du cannabis devrait être assortie d'une campagne d'information.

**Advisory council on the misuse of drugs. The classification of cannabis under the misuse of drug act. march 2002.*